



Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire

Lundi 4 décembre 2023

Édifice De La Terrière - Rencontre en présentiel - 19h00

Local d'anglais, entrée service de garde

Nom	Groupe représenté
Présent(e)s :	
Amélie Cossette	Représentante des parents
Maxime Laroche	Représentant des parents
Cindy Champagne	Représentante des parents
Éric Déry	Représentant des parents
Luc Massicotte	Représentant substitut des parents
Florence Cornibert	Enseignante
Caroline McDonald	Enseignante
Maryse Gélinas	Professionnelle
Sonia Belle-Isle	Responsable du service de garde
Caroline Fleury	Personnel de soutien
Martine Paquin	Directrice

Absente : Marilyne Lefebvre, représentante des parents

1.

a) Mot de bienvenue (Accueil)

Madame Martine Paquin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.



b) Présence et quorum (Constat)

Monsieur Laroche, président, ouvre la séance après avoir constaté qu'il a quorum, et que tous ont reçu leur convocation et les documents, dans les délais prévus.

2. Questions du public (Information)

Aucune question.

3. Adoption de l'ordre du jour du 4 décembre 2023 (Adoption)

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CÉ : 2023-24/16

EN CONSÉQUENCE: sur proposition de : Sonia Belle-Isle, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER l'ordre du jour.



4. **Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2023 (Adoption)**
CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;
CÉ : 2023-24/17 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Maryse Gélinas, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER**, le procès-verbal du 18 octobre 2023.
5. **Suivi au procès-verbal du 18 octobre 2023 (Information)**
Monsieur Éric Déry nous informe être en attente d'une réponse du SANA concernant l'éventualité de les accueillir comme un membre de la communauté.
6. **Correspondance (Information)**
Aucune correspondance.
7. **Mot de la coordonnatrice du programme IB Mme Maryse Gélinas (Information)**
Maryse fait mention du site web de l'école et de l'onglet « baccalauréat international ». On y trouve, par exemple, les qualités de l'apprenant et des visas à imprimer. Elle mentionne également que les politiques du programme IB s'y trouvent et en fait un résumé rapide.
8. **Mot de la directrice (Information)**
- 1) La pratique de confinement barricadé a eu lieu. Un policier était présent. Tout s'est bien déroulé.
 - 2) Les portes ouvertes ont eu lieu le 29 novembre dernier. Une centaine de personnes, parents et enfants étaient présents.
 - 3) Campagne de financement : Le Marché de Noël s'est terminé ce soir, le 4 décembre. 500 produits environ ont été vendus.
 - 4) Un cinéma de Noël est organisé par les élèves de 6e année. Il aura lieu ce jeudi 7 décembre aux deux édifices.
 - 5) Les paniers de Noël commencent demain, 5 décembre, et ce jusqu'au 18 décembre. Le 19 décembre, les boîtes seront ramassées par COMSEP.
 - 6) Journées de grève à prévoir du 8 au 14 décembre. Les écoles seront fermées.
9. **Formation pour les membres du Conseil d'établissement (Information)**
Les membres font un retour sur les fiches 1 à 7 dans le document de formation en soutien aux nouveaux membres.
- TRAVAUX DU CONSEIL**
Madame Martine Paquin explique les documents aux membres du conseil :
- A : Budget de l'école/surplus au 30 juin 2023 (Adoption)**
Madame Paquin présente aux membres le budget de l'école fond 5 et fond 8 2023-2024 et explique le surplus budgétaire au 30 juin 2023.



CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le budget a été révisé;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT le surplus budgétaire de 5000,00\$ celui-ci servira à

- libérer les enseignantes de 2^e, 3^e et 6^e année pour les rencontres de collaboration;
- libérer les enseignantes pour les rencontres d'équipe en lien avec le choix prioritaire 1 du projet éducatif;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CÉ : 2023-24/18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Massicotte, que le budget 2023-2024 de l'école primaire d'éducation internationale, secteur CENTRE soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la possibilité de modifier des montants de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les modifications et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B: Projet éducatif 2023-2027 (Adoption)

Madame Martine Paquin présente le projet éducatif 2023-2027 aux membres.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement a dressé un portrait de la situation de l'école par sondage et consultation auprès de sa communauté, par analyse des résultats des élèves pour relever les forces, les défis et les enjeux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique stipule que l'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le projet éducatif de l'école;

CÉ : 2023-24/19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Amélie Cossette d'adopter le projet éducatif 2023-2027 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C : Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (Approbation)

Madame Paquin présente les contenus en orientation scolaire et professionnelle aux membres.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les « Domaines généraux de formation » qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;



CÉ : 2023-24/20

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Déry, d'approuver la planification annuelle de l'enseignement des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire en cours.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

D : Critères d'admission et d'inscriptions 2024-2025 École PEI (Adoption)

Madame Martine présente aux membres les critères de priorités des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 et les particularités de l'école PEI.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (L.I.P., c.l-13.3, articles 1, 4, 208, 235, 239 et 241.1);

CONSIDÉRANT l'école primaire d'éducation internationale, secteur Centre qui est une école 100% à vocation;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'il y ait un plus grand nombre d'inscriptions que de places disponibles;

CONSIDÉRANT que tous les élèves, sans sélection, peuvent fréquenter l'ÉPEI;

CÉ : 2023-24/21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Champagne, d'adopter les critères d'admission et d'inscription pour les élèves qui seront inscrits à l'ÉPEI pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

E : Critères d'admission et d'inscriptions 2024-2025 CSS (Information)

Madame Martine informe les membres sur le sujet des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025. Elles auront lieu du 15 au 26 janvier 2024.

F : Dérégation au régime pédagogique pour les journées pédagogiques IB (Adoption)

Madame Martine présente aux membres la dérogation des journées pédagogiques IB pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ : 2023-24/22

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Caroline McDonald, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, la dérogation au régime pédagogique pour les journées pédagogiques IB pour l'année scolaire 2024-2025.

G : Photos scolaires (Approbation)

Madame Martine Paquin propose aux membres quatre nouvelles compagnies de photo pour les photos scolaires 2024-2025. Les compagnies Misskit et photo repensée ont été sélectionnées. Plus d'informations seront envoyées par courriel pour comparer les deux compagnies. La décision sera prise à la prochaine séance.

H : Approbation Camp Hop on bouge (Approbation)

Madame Martine Paquin présente aux membres une affiche concernant un camp organisé par l'enseignante d'éducation physique, Julie Montour, ayant lieu durant la semaine de relâche.



CÉ : 2023-24/23 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Florence Cornibert, il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER, que le Camp Hop on bouge ait lieu durant la semaine relâche.

I : Critère de consultation des directions d'établissement (Approbation)

Monsieur Laroche, président du conseil d'établissement, présente aux membres le document sur les critères d'une direction d'établissement. La date limite est le 26 janvier 2024 pour envoyer la lettre au centre de service scolaire.

REPORTÉ **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de _____, il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER, les critères de consultation des directions d'établissement.

J: Formulaire de demande de paiement (frais de déplacement et gardiennage) Rappel aux membres (information)

Madame Martine Paquin fait un rappel aux membres concernant le formulaire que ceux-ci peuvent remplir pour se faire rembourser les frais de déplacement (0,68\$/km) et les frais de garde (20\$).

10. **Affaires nouvelles (information):**

Aucune.

11. **Levée de la séance (Adoption) :**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé :

CÉ : 2023-24/24 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Fleury, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la séance à 21h33.

Martine Paquin, directrice

12. **Rapport de l'OPP (Information)**

Madame Paquin présente le rapport de l'OPP :

Deux parents sont venus décorer les couloirs des deux édifices pour le temps des fêtes. Des parents ont également participé à l'organisation des paniers de Noël qui débiteront le 5 décembre.

13. **Rapport du délégué au comité des parents (information)**

Madame Champagne nous fait mention que le sujet principal de la dernière rencontre au comité des parents a été les journées de grève. La prochaine rencontre aura lieu le 12 décembre.